



Garde et autorité parentale sur enfant

Par **MADU**, le **22/03/2010** à **11:29**

Bonjour,

Suite à une séparation en 2001 d'avec ma conjointe, la garde de mon fils alors âgé de trois ans a été accordée à la mère avec un droit de visite libre pour le père selon accord des parties et en cas de difficultés :

une semaine sur trois semaines et la moitié des vacances scolaires, et par quinzaine l'été. Depuis quelques mois, mon ex-conjointe m'impose de ne le voir plus que un week-end sur deux et la moitié des vacances.

D'autre part, elle refuse d'apporter certains soins à notre enfant qui sont jugés nécessaires par mon chirurgien dentiste (il s'agit de la pose d'un appareil dentaire)

Sachant que l'autorité parentale a été accordée conjointement, puis-je exiger de le prendre une semaine sur trois, et quels sont les moyens dont je dispose pour lui imposer les soins dont il doit bénéficier rapidement, la prise en charge n'étant accordée que jusque l'âge de seize ans, ainsi que son efficacité. Notre fils a aujourd'hui treize ans

Merci de me répondre sur ce sujet qui me préoccupe.

Cordialement;

Mr MADUREI